



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

FASILD

Question écrite n° 18010

Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini * appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la limitation du nombre de postes en contrats aidés (contrats emploi solidarité et contrats emploi consolidé), postes qui permettaient à des milliers de personnes d'avoir un revenu et une activité. En effet, il vient d'être procédé à un gel de fait du budget du FASILD à hauteur de 50 %. Cette décision, d'ailleurs contraire aux priorités annoncées en matière d'intégration et de lutte contre la discrimination va conduire à la suppression de milliers d'emplois à un moment de forte augmentation du chômage. Elle va ainsi remettre en cause des savoir-faire et une expérience très riche qui contribuaient jusqu'à présent à l'intégration des personnes les plus fragiles. Elle lui demande de lui indiquer sa position en la matière.

Texte de la réponse

Le budget du FASILD est alimenté par une subvention de l'État inscrite en loi de finances initiale pour un montant de 170,7 millions d'euros, soit un montant identique à l'année 2002. Ainsi que le ministre François Fillon l'annonçait dès le 8 avril dernier à l'Assemblée nationale, l'État respectera ses engagements financiers à l'égard de l'établissement. D'ores et déjà, plus de 126 millions d'euros ont été engagés, couvrant la période du 1er janvier au 30 septembre 2003. Le reliquat de la subvention de l'État sera engagé très prochainement et les deux derniers versements trimestriels seront bien effectués comme prévu au 15 août et au 15 novembre 2003. Les sommes ainsi disponibles, qui correspondent à l'intégralité de la subvention inscrite en loi de finances, permettent d'assurer notamment le financement des priorités arrêtées par le gouvernement (bilans et formations linguistiques, interprétariat, actions de parrainage, prise en charge de l'expérimentation du contrat d'accueil et d'intégration, logement, actions en faveur des femmes, des jeunes...) et de poursuivre le déroulement de la campagne de subventions 2003. Les services du FASILD ont d'ailleurs été invités à poursuivre sans délai l'instruction des dossiers susceptibles de faire l'objet d'un financement dans le courant du second semestre. S'il est exact que le public primo-arrivant fera l'objet d'une attention particulière, cet engagement au profit des nouveaux arrivants ne signifie pas un désengagement vis à vis des autres publics, et notamment des jeunes mais aussi des femmes et des moins jeunes, que notre ministère mais aussi l'ensemble des autres départements ministériels sont appelés à soutenir : c'est là tout le sens de la démarche engagée par le Premier ministre au sein du comité interministériel à l'intégration.

Données clés

Auteur : [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18010

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2003, page 3601

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6628